

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu la Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 modifiée,
Vu le Code de l'Education,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,
Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'obtention d'une licence de l'UFR STAPS comme suit :

Licence

Mention : STAPS

Parcours : Activité Physique Adaptée et Santé (APAS)

Membres du jury :

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Lore METZ, MCF

Julien VERNEY, MCF

David THIVEL, MCF

Julie MASURIER, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Vincent MARTIN, MCF

Géraldine FAUGERON, Professionnel

Fabrice DEGOUTTE, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Licence
Mention : STAPS
Parcours : Education et Motricité

Membres du jury :

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Nathalie GAL-PETITFAUX, MCF

Marc CIZERON, MCF

François LAVIE, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Lilian CARRIAS, PRAG

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Licence
Mention : STAPS
Parcours : Entraînement Sportif
Option : Haltérophilie/Musculation

Membres du jury :

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

David SEBILLAUD, PRAG

Yoann GARNIER, MCF

Xavier ALLAIS, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Sébastien MAITRE, Contractuel 2nd degré

Yann REMONDIN, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Licence
Mention : STAPS
Parcours : Entraînement Sportif
Option : Football

Membres du jury :

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Stéphane HEROS, PRAG
Yoann GARNIER, MCF
Georges HONORE, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU
Pierre-Michel LLORCA, PU
David SEBILLAUD, PRAG

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Licence
Mention : STAPS
Parcours : Management du sport

Membres du jury :

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Frédéric LEBAS, PAST
Emmanuel MOTARD, PRCE
Mylène LIORET, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU
Pierre-Michel LLORCA, PU
Cédric MONDET, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 novembre 2020
Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Le Président

Mathias BERNARD

UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

- Transmis au contrôle de légalité le

17 NOV. 2020

- Publié le

17 NOV. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.